

ATTESTATION d'AUTORISATION TACITE

La Préfète des Yvelines atteste que :

Le 26 mars 2010 a été enregistrée au secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial des Yvelines, la demande présentée par la Sas Atac, dont le siège social est situé rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59170 Croix, représentée par M. Denis Simon, directeur général, agissant en qualité d'exploitant, concernant la demande d'extension d'un ensemble commercial par extension de 231 m² de la surface de vente d'un supermarché à l enseigne « Simply Market » en vue de porter sa surface de vente de 2 234 m² à 2 465 m². Ce projet se situe 109 rue de l'Ambassadeur 78700 Conflans Sainte Honorine.

En l'absence de décision de la commission départementale d'aménagement commercial des Yvelines dans le délai de deux mois à compter de l'enregistrement de cette demande, l'autorisation sollicitée par le demandeur est tacitement accordée le 26 mai 2010.

Le texte de l'autorisation est affiché pendant un mois à la mairie de Conflans Sainte Honorine.

Un recours peut être exercé contre cette autorisation auprès de la commission nationale d'aménagement commercial dans les conditions prévues par les articles R. 752-45 et suivants du code de commerce.

La Préfète